

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1988 B 01129

Numéro SIREN : 344 978 747

Nom ou dénomination : LE PIAN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2018 sous le numéro de dépôt 12044

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

19 JUL. 2018

sous le N°

12044

SAS LE PIAN DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 / 01 / 2018

Approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle
en date du 2 juillet 2018

Le Président



COMPTES CONSOLIDÉS

1 États financiers	4
1.1 Compte de résultat	4
1.2 Bilan	5
1.3 Tableau de flux de trésorerie	6
2 Annexe	7
2.1 Activité du groupe	7
2.1.1 Faits marquants	7
2.1.2 Éléments postérieurs à l'exercice	7
2.2 Principes comptables	8
2.2.1 Date de clôture	8
2.2.2 Référentiel	8
2.2.3 Méthode de consolidation	8
2.2.4 Utilisation d'estimations	9
2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes	9
2.2.6 Périmètre	10
2.2.7 Changements comptables	10
2.3 Règles et méthodes comptables	11
2.3.1 Méthodes comptables optionnelles	11
2.3.2 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle	11
2.3.3 Opérations internes	11
2.3.4 Méthode d'évaluation - Réévaluation	11
2.3.5 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises	11
2.3.6 Écarts d'acquisition	12
2.3.7 Coût d'emprunts incorporés dans les actifs immobilisés	12
2.3.8 Immobilisations incorporelles	12
2.3.9 Immobilisations corporelles	13
2.3.10 Immobilisations financières	14
2.3.11 Comptabilisation des opérations en devises	15
2.3.12 Stocks et en-cours	15
2.3.13 Créances	15
2.3.14 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement	15
2.3.15 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres	16
2.3.16 Subventions	16
2.3.17 Provisions pour risques et charges	16
2.3.18 Passif éventuel	16
2.3.19 Dettes	17
2.3.20 Chiffre d'affaires	17
2.3.21 Résultat courant et résultat exceptionnel	17
2.3.22 Résultats sectoriels	17
2.3.23 Engagements de retraite	17
2.4 Impôts différés	18
2.5 Notes sur les postes du bilan	19
2.5.1 Écarts d'acquisition	19
2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles	19
2.5.3 Immobilisations financières	20
2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés	20
2.5.5 Stocks et en-cours	21
2.5.6 Actif circulant - Créances	21
2.5.7 Capitaux propres	22
2.5.8 Provisions pour risques et charges	23
2.5.9 Dettes financières	23
2.5.10 Trésorerie	24
2.5.11 Instruments financiers	24
2.5.12 Dettes fournisseurs, Autres dettes et comptes de régularisation	25
2.5.13 Impôts différés	25
2.6 Notes sur les postes du compte de résultat	26
2.6.1 Résultat par action	26
2.6.2 Chiffres d'affaires	26
2.6.3 Autres produits d'exploitation	26
2.6.4 Achats consommés	27
2.6.5 Autres charges d'exploitation	27
2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés	27
2.6.7 Charges de personnel	28

2.6.8	Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.....	28
2.6.9	Résultat financier.....	28
2.6.10	Résultat exceptionnel	29
2.6.11	Charge et preuve d'impôt	29
2.7	Autres Informations.....	31
2.7.1	Effectifs.....	31
2.7.2	Engagements hors-bilan.....	31
2.7.3	Rémunération des dirigeants.....	31
2.7.4	Rémunération des commissaires aux comptes	31
2.7.5	Parties liées	32

1 États financiers

1.1 Compte de résultat

Libellé	2018.01	2017.01
Chiffre d'affaires	55 644	57 623
Autres produits d'exploitation	204	173
Produits d'exploitation	55 848	57 796
Achats consommés	(40 977)	(42 200)
Charges externes	(4 778)	(4 513)
Impôts et taxes	(1 046)	(1 067)
Charges de personnel	(6 504)	(6 841)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 353)	(1 333)
Charges d'exploitation	(54 657)	(55 954)
Résultat d'exploitation	1 190	1 842
Produits financiers	8	15
Charges financières	(221)	(318)
Résultat financier	(214)	(303)
Opérations en commun		
Résultat courant des entreprises intégrées	977	1 539
Produits exceptionnels	227	46
Charges exceptionnelles	(57)	(55)
Résultat exceptionnel	170	(9)
Impôts sur les résultats	(187)	(213)
Résultat net des entreprises intégrées	960	1 317
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	960	1 317
Intérêts minoritaires	74	238
Résultat net (Part du groupe)	886	1 079
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 500	2 500
Effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives		
Résultat par action	354.42 €	431.72 €
Résultat dilué par action	354.42 €	431.72 €

1.2 Bilan

Libellé	Brut	Amort.	Dépréciat.	2018.01	2017.01
Capital souscrit non appelé	25			25	25
Ecart d'acquisition					
Immobilisations incorporelles	178	(175)		3	5
Immobilisations corporelles	28 866	(14 393)		14 474	17 471
Immobilisations financières	1 824		(26)	1 798	1 628
Titres mis en équivalence					
Actif immobilisé	30 893	(14 568)	(26)	16 299	19 129
Stocks et en-cours	9 643		(15)	9 628	9 721
Clients et comptes rattachés	374		(5)	370	206
Impôts différés - actif	314			314	462
Autres créances et comptes de régularisation	4 075			4 075	2 439
Valeurs mobilières de placement	60			60	60
Disponibilités	546			546	728
Intérêts courus non échus s/ dispo.					
Actif circulant	15 012		(20)	14 993	13 617
Total Actif	45 905	(14 568)	(46)	31 292	32 747

	2018.01	2017.01
Capital	152	152
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves	4 263	3 224
Résultat net (Part du groupe)	886	1 079
Capitaux propres (Part du groupe)	5 302	4 456
Intérêts minoritaires	396	725
Autres fonds propres		
Ecart d'acquisition passif		
Provisions et impôts différés	312	289
Provisions	312	289
Dettes financières	17 236	20 353
Fournisseurs et comptes rattachés	5 117	4 279
Autres dettes et comptes de régularisation	2 929	2 645
Dettes	25 282	27 277
Total Passif	31 292	32 747

1.3 Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2018.01	2017.01
Résultat net total des entités consolidées	960	1 317
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 329	1 322
Variation de l'impôt différé	48	(6)
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(134)	4
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Marge brute d'autofinancement	2 204	2 638
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	122	119
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	2 326	2 757
Acquisitions d'immobilisations	(1 677)	(827)
Cessions d'immobilisations	189	44
Incidence des variations de périmètre	(127)	
Variation nette des placements à court terme		40
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(1 614)	(743)
Émissions d'emprunts		850
Remboursements d'emprunts	(1 769)	(2 902)
Dividendes versés des filiales		(3)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(242)	(242)
Augmentations / réductions de capital		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	0	
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(2 011)	(2 297)
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(1 299)	(283)
Trésorerie : ouverture	(6 244)	(5 961)
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	(7 543)	(6 244)

Variation du BFR	2017.01	Dotation	Reprise	Variation du bas de bilan	Variations de périmètre	Autres Variations	2018.01
Stocks et en-cours	9 721	(15)		(78)			9 628
Clients et comptes rattachés	206	(5)	9	94	64		370
Autres créances et comptes de régularisation	2 439		1	1 208	427		4 075
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 279			842	(4)		5 117
Autres dettes et comptes de régularisation	2 389			495	(42)		2 841
Besoin en Fonds de Roulement	5 699	(20)	10	(113)	538		6 115
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)		(20)	10	(113)	538		415

2 Annexe

2.1 Activité du groupe

Le groupe développe ses activités dans les domaines suivants :

- Magasin à l'enseigne E. Leclerc
- Concepts commerciaux associés : bricolage, jardinerie, culturel, sport, puériculture, parapharmacie, parfumerie, drive, station-service...
- Et à titre accessoire, la location immobilière.

2.1.1 Faits marquants

1. Au cours de l'exercice, le bail à construction souscrit par la société LE PIAN DISTRIBUTION est arrivé à son terme de 30 ans. Par l'effet des conventions entre les parties, le bailleur est devenu de plein droit propriétaire des immeubles construits dans le cadre de ce contrat.

La mise à disposition des immeubles s'est poursuivie auprès de la société LE PIAN DISTRIBUTION par un bail commercial qui fait, toutefois, l'objet d'une discussion entre les parties quant à sa portée et son prix.

En conséquence de cette extinction des droits au bail à construction, les immeubles, et les amortissements y afférents, ont été sortis de l'actif immobilisé. De même, la plupart des immobilisations relatives à des constructions sur sol d'autrui a été reclassée en agencements.

2. Il a été décidé d'exclure des comptes consolidés les sociétés détenues très faiblement mais comprises antérieurement dans le périmètre de consolidation.

Cette sortie est constatée de telle sorte de n'avoir d'effet que sur les capitaux propres.

2.1.2 Éléments postérieurs à l'exercice

La direction du groupe n'a pas d'informations particulières à mettre en évidence. Les sociétés du groupe poursuivent leurs activités conformément aux objectifs fixés par la direction.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Date de clôture

L'exercice clos le 31/01/2018 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 31/01/2017.

Les comptes consolidés sont arrêtés à la date du 31 janvier, date de clôture des comptes de la société principale du groupe, savoir la SAS LE PIAN DISTRIBUTION. Les autres sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre qui précède. Cette différence de date d'arrêt n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés, toute différence essentielle étant retenue pour l'établissement des comptes.

2.2.2 Référentiel

Les comptes du Groupe sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions du règlement comptable CRC n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon les méthodes décrites ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Outre les informations présentées au paragraphe « Faits marquants », page 7, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont les suivantes.

2.2.3 Méthode de consolidation

2.2.3.1 Intégration globale

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; l'entreprise consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.2 Intégration proportionnelle

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Il résulte :

- D'un un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle ; le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en

imposant ses décisions aux autres ; l'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint ;

- D'un accord qui :
 - prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
 - établit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.3 Mise en équivalence

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe n'a qu'une influence notable sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.4 Homogénéité des comptes

Les comptes des sociétés intégrées sont ceux éventuellement retraités afin d'assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

2.2.4 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs, l'évaluation des aléas (positifs ou négatifs) à la date de la clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives pour le groupe portent principalement sur les actifs immobiliers, les parts de marché / écart d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

En raison de l'incertitude inhérente à tout processus d'évaluation et d'estimation, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes.

Les comptes consolidés sont établis en référence à l'euro ; toutes les sociétés du groupe étant installées en France.

Les données financières sont présentées, sauf mentions particulières, en K€.

2.2.6 Périmètre

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont :

Intégration globale

Malgré le taux d'intérêt sur la société SAS LE PIAN JARDIN, celle-ci est maintenue dans les comptes consolidés au regard des intérêts financiers et économiques liés à son appartenance au site E. Leclerc du Pian Médoc.

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SAS LE PIAN DISTRIBUTION	344 978 747	100.00%	100.00%	Non	France
SAS LE PIAN AUTOMOBILE	353 287 220	100.00%	100.00%	Non	France
SAS LANDIS	817 491 582	99.98%	99.98%	Non	France
SAS LE PIAN JARDIN	450 050 653	10.00%	10.00%	Non	France

Intégration proportionnelle :

Aucune société n'est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

Sociétés sorties du périmètre de consolidation au cours de l'exercice

Cf § 2.1.1 page 7

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SC LE PIAN DEVELOPPEMENT	451 059 273		5.00%	Non	France
SAS LOGISIMMO	792 328 270		5.00%	Non	France
SCI CS PATRIMOINE	793 314 683		4.85%	Non	France

2.2.7 Changements comptables

NEANT sauf la modification du périmètre décrite au § 2.1.1 page 7.

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Méthodes comptables optionnelles

Les comptes consolidés peuvent être établis en retenant diverses méthodes, dites « méthodes optionnelles », dérogeant aux règles applicables aux comptes annuels individuels.

Elles ont été appliquées comme décrit ci-dessous :

Description de la méthode optionnelle	Appliqué (Oui / Non / NA)
Constitution des provisions pour engagements de retraite et assimilés	Oui
Activation des contrats de location-financement	Oui pour les contrats significatifs
Utilisation de la méthode de l'avancement pour les opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	NA
Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts	NA
Comptabilisation au compte de résultat des écarts de conversion des créances et dettes libellées en devises	NA
Réévaluation des immobilisations	Non
Activation de certaines charges tels que frais de recherche et de développement, intérêts intercalaires sur immobilisations et/ou stocks, frais d'établissement	Non
Méthode du coût historique indexé	Non
Méthode de la valeur de remplacement pour les immobilisations et/ou les stocks	Non
Méthode LIFO pour les stocks	Non
Classement spécifique dettes / capitaux propres	Non

NA : Non Applicable car le groupe n'est pas concerné par cette méthode.

2.3.2 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations du groupe n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle de la situation financière du groupe et de son résultat.

2.3.3 Opérations Internes

Les comptes réciproques et les résultats réalisés entre sociétés consolidées sont éliminés chaque fois que leur maintien est de nature à fausser l'image du Groupe donnée par les comptes consolidés.

2.3.4 Méthode d'évaluation - Réévaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers au-delà des justes valeurs des actifs reconnus à l'occasion de l'entrée de sociétés dans le périmètre de consolidation.

2.3.5 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Nature

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

- Pour les éléments actifs et passifs : les valeurs sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Pour les éléments du compte de résultat, les valeurs sont converties sur la base du taux de change moyen constaté sur la durée de l'exercice.

Impact pour le groupe

Néant

2.3.6 Écarts d'acquisition

Nature

L'écart de première consolidation d'une société est réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé ; la partie non affectée de cet écart est inscrite au poste "écart d'acquisition" à l'actif ou au passif du bilan consolidé.

L'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Dans des cas exceptionnels, lorsque sa durée d'utilisation ne peut être déterminée de façon fiable, il est amorti sur une période de dix ans.

Que sa durée d'utilisation soit limitée ou non, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif fait l'objet d'une dépréciation lorsque sa valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable. Ces dépréciations ne sont jamais reprises.

Traitement comptable

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

2.3.7 Coût d'emprunts incorporés dans les actifs immobilisés

Néant

2.3.8 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;

- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les avantages économiques futurs sont raisonnablement estimés supérieurs aux coûts engagés.

Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement inscrits dans les comptes individuels sont comptabilisés en charges pour l'élaboration des comptes consolidés.

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de droits de licence pour des logiciels utilisés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Contrat de location-financement

Le groupe n'a conclu aucun contrat de location-financement portant sur des actifs incorporels.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur.

2.3.9 Immobilisations corporelles

Évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Amortissements

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 15 à 30 ans
Constructions et Agencements	De 15 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quand ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements : L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle & significative d'amortissements.

Contrat de location-financement

Les contrats de location-financement, dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet d'un traitement particulier.

Les contrats de location-financement sont identifiés dans les conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété du bien au terme de la durée de location ;
- Le contrat prévoit le transfert sur option de la propriété du bien au terme de la durée de location dans de telles conditions que le transfert de propriété paraît hautement probable dès la conclusion du contrat ;
- La durée de bail recouvre pour l'essentiel la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur actuelle du bien loué à la date de la conclusion du contrat.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou location avec option d'achat.

Le groupe vérifie ces conditions pour les contrats les plus significatifs ou lorsque leur nombre/volume présente un impact significatif même si unitairement ils n'auraient pas été immobilisés au regard des coûts de traitement, de recherche et de suivi engendrés pour améliorer l'information financière.

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont comptabilisées au sein des immobilisations corporelles en contrepartie de l'estimation de dettes financières que représente l'actualisation des sommes à payer au titre desdits contrats.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent $\leq$ à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats.

La dette financière est amortie sur la durée du contrat sur la base du taux d'intérêt implicite qui permet l'actualisation de l'ensemble des sommes à verser au cours du contrat pour la location des biens.

La redevance locative est retraitée en remboursement de la dette et en charges financières. Les rythmes d'amortissements économiques des biens et d'amortissements du capital emprunté n'étant pas similaires, le résultat consolidé se trouve affecté de cette différence.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de dépréciation.

2.3.10 Immobilisations financières

Titres de participation / Titres immobilisés

Les titres de participations / titres immobilisés non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement :

- de Titres de diverses sociétés du mouvement LECLERC ;
- de parts sociales de banques mutualistes ;

Créances rattachées à des participations

Il s'agit d'avances à des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation non consolidée.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts, autres prêts et cautionnements.

Dépréciations

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.11 Comptabilisation des opérations en devises

Nature

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de la clôture des comptes. Les gains et pertes de change latents résultant de ces conversions sont inscrits aux comptes de résultat.

Impact sur les comptes du groupe

Le groupe n'est quasiment pas exposé à ces opérations.

2.3.12 Stocks et en-cours

Évaluation

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des ristournes et sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Contrat à long terme

Le groupe n'est pas visé par ces contrats.

Autres contrats

Les travaux de courte durée terminés et non encore facturés à la date de clôture font l'objet d'une comptabilisation en « factures à établir » et inscrit au sein du poste « clients ».

2.3.13 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.14 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement

La gestion de la trésorerie du groupe est menée dans une optique de prudence auprès d'institutions financières légalement autorisées.

Il s'agit le plus souvent de comptes à terme ou OPCVM monétaire. Le groupe est ainsi peu exposé aux risques de marché. Le rendement des excédents de trésorerie est de fait beaucoup plus exposé au risque de taux.

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

2.3.15 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les titres d'autocontrôle sont les titres (C. com. art. R 233-6) :

- Emis par l'entreprise consolidante,
- Et détenus soit par elle-même, soit par des entreprises consolidées.

Le règlement CRC n° 99-02 (§ 271) a interprété cette définition des titres d'autocontrôle en la restreignant aux seuls titres de l'entreprise consolidante qui sont détenus :

- Soit par elle-même,
- Soit par les entreprises contrôlées, c'est-à-dire (Règl. n° 99-02, § 1000) les entreprises sous contrôle exclusif ou, en principe, également sous contrôle conjoint.

Le traitement comptable des titres d'autocontrôle dans les comptes consolidés dépend de leur classement comptable dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice. Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés alors que ceux qui figurent en valeurs mobilières de placement sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés. Ce traitement comptable s'applique également aux titres d'autocontrôle détenus par une filiale.

2.3.16 Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Le solde des subventions restant à virer en résultat est comptabilisé au poste « produits constatés d'avance ».

Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice, en particulier celles relatives à l'emploi de certaines catégories de personnel (ex : apprentis).

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au compte de résultat en fonction des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance.

2.3.17 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Si elle satisfait aux conditions de constatation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés à hauteur de la meilleure estimation retenue par la direction des sociétés consolidées.

Les provisions pour risques et charges sont revues à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés. Leur évaluation est revue à la hausse ou à la baisse en fonction de la connaissance d'éléments plus précis. Les provisions sont reprises aux comptes de résultats lorsque les faits ou événements qui les avaient motivées ont cessé d'exister.

2.3.18 Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au regard des règles de comptabilisation des passifs, un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan mais est mentionné dans l'annexe.

Le groupe n'a pas détecté des passifs éventuels significatifs sauf information relative aux contrats d'échange de taux ci-après.

2.3.19 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes financières

Il s'agit pour l'essentiel d'emprunts à moyen/long terme auprès d'établissements de crédits, de concours bancaires, de la dette de participation des salariés et des dépôts en garantie reçus au titre des locations immobilières. Ces dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants des associés, hors ceux du groupe neutralisés en tant que transactions internes, sont présentés dans le « autres dettes et comptes de régularisation ».

Ce poste comprend également la dette financière « sous-jacente » relative aux contrats de location-financement.

Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts

Le groupe n'est pas concerné par ce type d'opérations.

Dettes fournisseurs et autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste comprend les comptes courants des associés.

2.3.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles principalement que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, ainsi que les revenus locatifs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que sur les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

2.3.21 Résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que de celles annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité ordinaire et que ne sont pas supposés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.3.22 Résultats sectoriels

Après neutralisation des opérations internes, les activités du groupe constituent un ensemble cohérent qui ne requiert pas d'informations sectorielles complémentaires.

2.3.23 Engagements de retraite

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation

(dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice précédent
Taux de croissance des salaires	1% / an	1% / an
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - par catégorie	Entre 30% et 40% - par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Résultats	Exercice	Exercice précédent
Provision inscrite au bilan	301 K€	280 K€
Montant imputé au compte de résultat	21 K€	13 K€

Gratification pour médailles d'honneur du travail : valeur non significative.

2.4 Impôts différés

Les impôts différés actif ou passif sont calculés en fonction de la méthode du report variable et selon une conception étendue. Le(s) taux d'imposition retenu(s) s'applique(nt) sur toutes les différences temporaires entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation. Aucune imposition différée n'est toutefois déterminée :

- Pour la différence entre la valeur fiscale des titres chez la société détentrice et la part des capitaux propres consolidés ;
- Sur les écarts d'acquisition et leurs amortissements car ils ne sont pas fiscalement déductibles ;
- Sur les actifs incorporels généralement non amortis et ne pouvant être cédés séparément de l'entité acquise.

Les impôts différés résultent, pour l'essentiel, de l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux dont le groupe estime qu'ils pourront être déduits dans un délai raisonnable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le taux d'imposition théorique du groupe est de 33 1/3%.

L'impôt différé a été calculé au taux de 33 1/3%, les baisses programmées de réduction du taux de l'impôt ont été considérées comme non significatives.

2.5 Notes sur les postes du bilan

2.5.1 Écarts d'acquisition

Libellé	2017.01	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations	Variations de périmètre	Autres variations	2018.01
Ecart d'acquisition	566					(566)	
Amortissements des écarts d'acquisition	(566)					566	
Dépréciations des écarts d'acquisition							
Valeur nette							
Ecart d'acquisition - passif							
Reprise - écart d'acquisition - passif							
Valeur nette							

Les écarts d'acquisition étant totalement amortis, ils ont été sortis des comptes consolidés.

2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2017.01	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2018.01
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	177	1					178
Droit au bail							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes s/immo. incorp.							
Immobilisations incorporelles	177	1					178
Terrains	5 455			(1 986)			3 469
Agencements et aménagements de terrains	1 851						1 851
Constructions	12 180		(6 437)	(755)	(624)		4 363
Constructions sur sol d'autrui	8 940	9			(8 894)		55
Installations techniques, matériel & outillage	5 679	208	(244)		56		5 699
Autres immobilisations corporelles	2 635	316	(114)		9 462		12 299
Immobilisations corporelles en cours	716	754		(340)			1 130
Avances et acomptes s/immo. corp.							
Immobilisations corporelles	37 455	1 288	(6 795)	(3 081)	(0)		28 866
Immobilisations corporelles - incorporelles	37 632	1 289	(6 795)	(3 081)	(0)		29 044
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles	7 408						971

2.5.3 Immobilisations financières

Libellé	2017.01	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassemen t	Autres variations	2018.01
Titres de participation	979	177	(20)	1	5		1 142
Dividendes à recevoir							
Créances rattachées à des participations	6				(0)		6
Intérêts courus sur créances et prêts							
Vers. restant à effectuer sur titres de part. non libérés							
Titres immobilisés	143	0			0		144
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille							
Prêts	40						40
Dépôts et cautionnements versés	0						0
Autres créances immobilisées	485	48	(36)		(5)		491
Actions propres							
Prêts, cautionnements et autres créances							
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non libérés							
Immobilisations financières	1 654	225	(56)	1			1 824

Échéancier

Créances - Actif immobilisé	2018.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Créances rattachées à des participations	6						6
Intérêts courus sur créances et prêts							
Prêts	40						40
Dépôts et cautionnements versés	0						0
Autres créances immobilisées	491	42	30	35	35	35	313
Prêt, cautionnements et autres créances							
Créances - Actif immobilisé	537	42	30	35	35	35	359

2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés

Libellé	2017.01	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassemen t	Autres variations	2018.01
Amorts. des frais d'établissement							
Amorts. des frais de développement							
Amorts. concessions, brevets & droits similaires	(172)	(3)					(175)
Amorts. droit au bail							
Amorts. fonds commercial							
Amorts. des autres immos incorp.							
Immobilisations incorporelles	(172)	(3)					(175)
Amorts. sur agencements et aménagements de terrains	(520)	(135)					(655)
Amorts. des constructions	(7 667)	(174)	6 437	101	(10)		(1 314)
Amorts. des constructions sur sol d'autrui	(5 608)	(17)			5 583		(43)
Amorts. install tech. matériel & outill.	(3 851)	(404)	244		(53)		(4 063)
Amorts. des autres immobilisations corp.	(2 337)	(575)	114		(5 520)		(8 318)
Immobilisations corporelles	(19 984)	(1 305)	6 795	101			(14 393)
Immobilisations corporelles - Incorporelles	(20 156)	(1 308)	6 795	101			(14 568)
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Amorts. des immobilisations incorporelles							
Amorts. des immobilisations corporelles	(6 726)						(428)

Libellé	2017.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Changement de mode de consolidation	2018.01
Dépréciat. sur titres de participation	(26)						(26)
Dépréciat. des autres créances ratt. à des part.							
Dépréciat. des créances ratt. et int. courus							
Dépréciat. sur titres immobilisés							
Dépréciat. des titres immobilisés de l'activité du portefeuille							
Dépréciat. sur prêts							
Dépréciat. sur dépôts et cautionnements							
Dépréciat. sur autres créances immobilisées							
Dépréciat. sur actions propres							
Dépréciat. des prêts & autres créances - courant							
Immobilisations financières	(26)						(26)

2.5.5 Stocks et en-cours

Libellé	Brut	Dépréciat.	2018.01	Brut	Dépréciat.	2017.01
Stocks M, fournitures et aut. Approvision.	26		26	20		20
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises	9 617	(15)	9 602	9 701		9 701
Stocks et en-cours	9 643	(15)	9 628	9 721		9 721

2.5.6 Actif circulant - Créances

Libellé	Brut	Dépréciat.	2018.01	Brut	Dépréciat.	2017.01
Avances et acomptes versés sur commandes	11		11	6		6
Clients et comptes rattachés	363	(5)	359	210	(9)	201
Clients et comptes rattachés	374	(5)	370	216	(9)	206
Créances sur personnel & org. Sociaux	2		2	7		7
Impôts différés - actif	314		314	462		462
Créances fiscales hors IS	353		353	147		147
Etat, Impôt sur les bénéfices	647		647	189		189
Comptes courants	22		22	52		52
Actionnaires : capital appelé non versé						
Créances sur cessions d'actifs	409		409			
Autres créances	2 392		2 392	1 789	(1)	1 788
Produits à recev.						
Intérêts courus sur créances						
Charges à répartir						
Primes sur obligations						
Ecart de conversion - actif						
Charges constatées d'avance	249		249	256		256
Autres créances et comptes de régularisation	4 389		4 389	2 902	(1)	2 901
Total	4 764	(5)	4 759	3 118	(10)	3 108

Échéancier

Créances - Actif circulant	2018.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Avances et acomptes versés sur commandes	11	11					
Clients et comptes rattachés	363	363					
Clients et comptes rattachés	374	374					
Créances sur personnel & organisme sociaux	2	2					
Créances fiscales hors IS	353	353					
Etat, impôt sur les bénéfices	647	647					
Comptes courants	22	22					
Actionnaires : capital appelé non versé							
Créances sur cessions d'actif	409	409					
Autres créances	2 392	2 392					
Produits à recev.							
Intérêts courus sur créances							
Autres créances et comptes de régularisat	3 826	3 826					

2.5.7 Capitaux propresCapital social

Le capital social de la société LE PIAN DISTRIBUTION est de 152 449.02 €, composé de 2 500 actions d'un nominal de 60.98 €.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Libellé	Capital	Ecart de réévaluation	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
N-2	152		2 710	788	3 651	492
Affectation du résultat N-1			788	(788)		
Distribution/ brut versé			(242)		(242)	(3)
Var. de capital en numéraire et souscrip						
Résultat				1 079	1 079	238
Autres augmentations, diminutions						
Reclass, restruct., chang .de méth.			(32)		(32)	(3)
Variations de périmètre						
Autres						
N-1	152		3 224	1 079	4 456	725
Affectation du résultat N-1			1 079	(1 079)		
Distribution/ brut versé			(242)		(242)	
Var. de capital en numéraire et souscrip						
Résultat				886	886	74
Autres augmentations, diminutions						
Reclass, restruct., chang .de méth.						
Variations de périmètre			202		202	(402)
Autres						
N	152		4 263	886	5 302	396

Titres en autocontrôle

Le groupe ne détient aucun titre en autocontrôle.

Plans de stocks-options / bons de souscription donnant accès au capital

Néant

2.5.8 Provisions pour risques et charges

Libellé	2017.01	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2018.01
Prov. pour risques et charges							
Prov. pour pensions et retraites	280	25	(4)				301
Prov. pour restructurations							
Impôts différés - passif	9					2	11
Provisions et impôts différés	289	25	(4)			2	312

2.5.9 Dettes financièresVariation

Libellé	2017.01	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2018.01
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès établis. de crédit	13 092		(1 748)	(2 389)			8 955
Dépôts et cautionnements reçus	116			(73)			43
Emission titres part. & av. de l'Etat							
Autres emprunts et dettes assimilées	103		(20)				83
Intérêts courus sur emprunts	10		(1)	(2)			6
Dettes rattachées à des participations							
Concours bancaires (trésorerie passive)	7 032			(0)		1 117	8 149
Intérêts courus non échus - passif							
Dettes financières	20 353		(1 769)	(2 465)		1 117	17 236
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Dettes financières							391

Échéancier

Dettes financières	2018.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès établis. de crédits	8 955	2 048	1 445	956	929	687	2 891
Dépôts et cautionnements reçus	43						43
Emissions de titres part & avance de l'Etat							
Autres emprunts et dettes assimilées	83	18	25	11	9	20	
Intérêts courus sur emprunts	6	6					
Dettes rattachées à des participations							
Concours bancaires	8 149	8 149					
Intérêts courus non échus - passif							
Dettes financières	17 236	10 222	1 469	967	938	707	2 934

2.5.10 Trésorerie

Libellé	2018.01	2017.01
VMP - Equivalents de trésorerie	60	60
Disponibilités	546	728
Intérêts courus non échus s/ dispo.		
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie		
Trésorerie active	606	788
Concours bancaires (trésorerie passive)	8 149	7 032
Trésorerie passive	8 149	7 032
Trésorerie nette	(7 543)	(6 244)

2.5.11 Instruments financiers

2.5.11.1 Risques de taux

Le groupe gère les risques de marché liés aux variations de taux en utilisant des instruments financiers dérivés de contrats d'échange (swap) de taux, souscrits à des fins de couverture. Les produits ou charges en résultant sont constatés au compte de résultat de manière symétrique aux charges ou produits des opérations qu'ils couvrent. Ainsi les différentiels d'intérêts à payer ou à recevoir s'échelonnent au long de la durée de vie et sont réglés aux dates prévues par les contrats.

Le groupe gère une position structurelle taux variable / taux fixe en euros afin de maîtriser le coût de ses dettes auprès des établissements de crédit.

Le groupe a souscrit un contrat d'échange de taux (Euribor 3 mois / taux fixe) dont le solde notionnel est de 575 K€ à la date de clôture. Ce contrat a une échéance à 07/2019.

2.5.11.2 Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements.

Le groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait de leur grand nombre, leur diversité leur dispersion géographique en France et leur encaissement quasi immédiat quant aux ventes au détail. Il fait l'objet de provision pour dépréciation après revue par la direction.

Le groupe place ses disponibilités et investi dans des instruments de placement présentant un risque faible de perte en contrepartie d'une rentabilité moindre auprès d'établissements financiers légalement autorisés en France. Aussi, le groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont très faibles.

2.5.12 Dettes fournisseurs, Autres dettes et comptes de régularisation

Libellé	2018.01	2017.01
Dettes fournisseurs	5 112	4 275
Avances, acomptes reçus sur commandes	5	4
Fournisseurs et comptes rattachés	5 117	4 279
Dettes sociales	1 359	1 414
Dettes fiscales (hors IS)	1 268	689
Etat - impôts sur les bénéfices		31
Comptes courants groupe	104	103
Dettes s/ acquis. d'actifs	87	256
Dividendes à payer		
Autres dettes	79	116
Charges à payer	0	0
Intérêts courus sur dettes		
Ecart de conversion passif		
Produits constatés d'avance	31	36
Autres dettes et comptes de régularisation	2 929	2 645

Échéancier

Passif circulant	2018.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 112	5 112					
Avances, acomptes reçus sur commandes	5	5					
Fournisseurs et comptes rattachés	5 117	5 117					
Dettes sociales	1 359	1 359					
Dettes fiscales	1 268	935	333				
Etat - impôts sur les bénéfices							
Comptes courants	104	104					
Dettes s/ acquis. d'actifs	87	87					
Dividendes à payer							
Autres dettes	79	79					
Charges à payer	0	0					
Intérêts courus sur dettes							
Ecart de conversion passif							
Autres dettes et comptes de régularisation	2 898	2 564	333				

2.5.13 Impôts différés

Libellé	2017.01	Effet variation de taux	Variation du bas de bilan	Variations de périmètre	Autres variations	2018.01
Impôts différés - actif	462	0	(49)	(99)	0	314
Impôts différés - passif	9	0	(0)	2	0	11
Valeur nette d'impôt différé	454	0	(48)	(102)	0	304

2.6 Notes sur les postes du compte de résultat

2.6.1 Résultat par action

Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice en prenant en considération les dates d'émission des nouveaux titres de capital.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs à compter de l'ouverture de l'exercice soit de leur date d'émission lorsqu'elle intervient en cours d'exercice.

2.6.2 Chiffres d'affaires

Libellé	2018.01	2017.01
Ventes de marchandises	50 549	52 458
Production vendue de biens	4 075	4 136
Production vendue de services	949	773
Produits des activités annexes	665	715
Rabais, remises et ristournes accordés	(595)	(458)
Chiffre d'affaires	55 644	57 623

Analyse géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé totalement en France.

Analyse sectorielle

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé dans le secteur de la grande distribution, correspondant aux ventes aux clients individuels majorées des prestations de services facturées aux fournisseurs.

2.6.3 Autres produits d'exploitation

Libellé	2018.01	2017.01
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	54	10
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles		
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles		
Reprise sur provisions d'exploitation		
Rep./Prov. engagements de retraite	4	
Rep./Dépr. sur actif circulant	10	26
Transferts de charges d'exploitation	88	88
Autres produits	48	49
Autres produits d'exploitation	204	173

2.6.4 Achats consommés

Libellé	2018.01	2017.01
Achats de marchandises	(40 168)	(41 276)
Achats d'études et prestations de services		
Autres achats		
Achats intra-groupe		
Achats non stockés de matières et fournitures	(635)	(692)
Variation stocks de marchandises	(84)	(134)
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(96)	(95)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	6	(3)
Achats consommés	(40 977)	(42 200)

2.6.5 Autres charges d'exploitation

Libellé	2018.01	2017.01
Sous-traitance	(359)	(374)
Redevances de crédit-bail		(0)
Locations immobilières et charges locatives	(268)	(119)
Locations mobilières et charges locatives	(197)	(208)
Entretien et réparations	(320)	(340)
Primes d'assurances	(100)	(88)
Autres services extérieurs	(29)	(31)
Redevances		
Personnel détaché et intérimaire	(321)	(157)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(362)	(321)
Publicité, publications, relations publiques	(1 085)	(1 010)
Transport	(2)	(2)
Déplacements, missions et réceptions	(28)	(25)
Frais postaux et frais de télécommunications	(38)	(46)
Frais bancaires	(269)	(270)
Autres charges externes	(1 363)	(1 411)
Autres charges	(36)	(112)
Charges externes	(4 778)	(4 513)

2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Libellé	2018.01	2017.01
Impôts et taxes sur rémunérations	(112)	(142)
Autres impôts et taxes	(934)	(924)
Impôts et taxes	(1 046)	(1 067)

La contribution en fonction de la valeur ajoutée, une des composantes de la contribution économique territoriale, est comptabilisée parmi les impôts et taxes.

2.6.7 Charges de personnel

Libellé	2018.01	2017.01
Rémunérations du personnel	(4 750)	(4 761)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 993)	(1 976)
Autres charges de personnel	239	(104)
Charges de personnel	(6 504)	(6 841)

La participation des salariés est comptabilisée au sein des charges de personnel. Il en est de même de l'intéressement dû aux salariés.

A compter de cet exercice, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi est comptabilisé en déduction des frais de personnel. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

2.6.8 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Libellé	2018.01	2017.01
Dot./Am. & Dépr. sur immo. incorporelles	(3)	(3)
Dot./Am. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 305)	(1 306)
Dot./Am. charges à répartir		
Dot. aux provisions d'exploitation		
Dot/Prov. engagements de retraite	(25)	(13)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(20)	(10)
Dotations d'exploitation	(1 353)	(1 333)

2.6.9 Résultat financier

Libellé	2018.01	2017.01
Dividendes	0	
Revenus des créances rattachées à des participations		
Produits sur créances et VMP	3	4
Transfert de charges financières		
Gains de change		
Produits nets sur cession de VMP		3
Autres produits financiers	4	7
Reprises sur provisions		
Incidence de juste valeur (produits)		
Produits financiers	8	15

Libellé	2018.01	2017.01
Charges d'intérêts	(221)	(318)
Pertes sur créances financières et VMP		
Pertes des change		
Autres charges financières	(0)	
Incidence de juste valeur (charges)		
Dotations aux provisions et am. des primes de remb. Obligations		
Charges financières	(221)	(318)

2.6.10 Résultat exceptionnel

Les éléments en résultat exceptionnel ont été comptabilisés selon les méthodes définies par le plan comptable français.

Les produits et charges du compte de résultat exceptionnel incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation est peu liée à l'exploitation courante du groupe, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Libellé	2018.01	2017.01
Produits de cession d'actifs	153	17
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.		
Incidence des changements de méthode et juste valeur		
Autres Produits exceptionnels	74	29
Reprises sur provisions		
Transfert de charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	227	46

Libellé	2018.01	2017.01
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	(20)	(21)
Autres charges exceptionnelles	(37)	(34)
Dotations aux provisions et amortis. exceptionnels		
Charges exceptionnelles	(57)	(55)

2.6.11 Charge et preuve d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les bénéfices exigible par chaque entité du groupe, corrigée des impôts différés. Ces derniers résultent des différences temporaires entre la constatation des charges et produits dans les comptes individuels et ceux retenus dans les comptes consolidés.

La plupart des sociétés du groupe sont imposées à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3%.

Charge d'impôt

Libellé	2018.01	2017.01
Impôt sur les bénéfices	(138)	(219)
Impôts différés	(48)	6
Impôts sur les résultats	(187)	(213)

Preuve d'impôt

Libellé	2018.01	2017.01
Taux d'imposition de la mère	33.33%	33.33%
Résultat net consolidé	960	1 317
Dot. Ecart acquisition		
Résultat net consolidé imposable	960	1 317
Impôt sur les bénéfices comptabilisé	187	213
Résultat avant impôt	1 146	1 531
Impôt Théorique	382	510
Impôt Comptabilisé	187	213
Ecart impôt théorique/ Impôt comptabilisé	(195)	(297)
Crédit d'impôt & réduction d'impôt	(119)	(340)
ID sur déficits non activés	1	
Ecart de taux	(22)	(21)
Décalages permanents	(55)	67
Contributions complémentaires à l'impôt sur les sociétés		
Autres		(4)
Justification des écarts	(195)	(297)

Les crédits et réductions d'impôts sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices : le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi étant comptabilisé, à compter de cet exercice, en déduction des frais de personnel.

Intégration fiscale

Le groupe n'a pas mis en œuvre d'intégration fiscale.

2.7 Autres Informations

2.7.1 Effectifs

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale, s'analyse comme suit :

Effectif moyen Interne	2018.01	2017.01
Effectif moyen Interne	222	234
Cadres	24	25
Agents de maîtrise et techniciens	18	17
Employés	180	192

2.7.2 Engagements hors-bilan

Dans le cadre de sa participation au mouvement E. LECLERC, certaines des sociétés du groupe ont donné leur garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E. LECLERC.

De même certaines sociétés du groupe ont elles-mêmes reçu la garantie d'autres centres E. LECLERC pour leurs propres engagements financiers.

Les dettes financières du groupe sont garanties par des inscriptions immobilières, des nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E. Leclerc.

2.7.3 Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas servie car elle a pour effet de fournir des renseignements de caractère individuel.

2.7.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Rémunérations des commissaires aux comptes (en €)	2018.01	2017.01
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	33 049	28 820
RIVIERE GAUDRIE ET AUTRES	24 730	18 020
EXCO ECAF	8 319	10 800

Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes

2.7.5 Parties liées

Transactions entre entreprises liées

Informations relatives aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle : nature des relations entre les entreprises liées, nature et éléments de ces opérations nécessaires à la compréhension du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie : NEANT

Transactions avec des parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas internes au groupe consolidé lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché : NEANT

LE PIAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : Lieudit Landes Grand CD2 - 33290 LE PIAN
MEDOC
344 978 747 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 2 JUILLET 2018

Cher Associés,

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ne clôturant pas toutes à la même date, la consolidation a été réalisée à la date d'arrêté des comptes de la société LE PIAN DISTRIBUTION, société mère, le 31 janvier 2018.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

Les méthodes d'établissement des comptes qui vous sont soumis sont identiques à celles de l'exercice précédent.

I – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe LE PIAN DISTRIBUTION au 31 janvier 2018 ont été établis suivant les règles et méthodes comptables en vigueur en France et en conformité avec la loi n°85.11 du 3 juillet 1985 et le règlement n°99.02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et avec les principes de la septième directive européenne.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe LE PIAN DISTRIBUTION exerce en droit ou en fait le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

La méthode d'intégration globale est retenue du fait que l'associé principal du PIAN DISTRIBUTION est également associé majoritaire dans les filiales du Groupe ou possède une influence notable sur leur gestion.

Le Groupe n'exerçant pas de contrôle conjoint sur d'autres sociétés ou d'influence notable, l'intégration globale constitue la seule méthode de consolidation retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation sont :

- LE PIAN DISTRIBUTION (société mère)
- LE PIAN AUTOMOBILE (100 %)
- LE PIAN JARDIN (10 %)
- LANDIS (99,98 %)

II – SITUATION DU GROUPE AU 31 JANVIER 2018

Actif immobilisé

Le total de l'actif immobilisé s'élève à 16 299 K€ contre 19 129 K€ pour l'exercice précédent

Actif circulant

Le total de l'actif circulant comprenant les stocks s'élève à 14 993 K€ contre 13 617 K€.

Capitaux propres (part de groupe)

Ils s'élèvent à 5 302 K€ contre 4 456 K€.

Les dettes

L'ensemble de nos dettes au 31 janvier 2018 s'élevait à 25 282 K€ contre 27 277 K€

Elles comprennent entre autres des dettes financières pour 17 236 K€.

Le total du bilan s'élève à 31 292 K€ contre 32 747 K€

III – ACTIVITE DU GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

Je juge opportun de vous signaler que l'activité a été marquée notamment par les événements suivants :

Le résultat d'exploitation

Il s'élève à 1 190 K€ contre 1 842 K€

Le résultat du Groupe

Le chiffre d'affaires réalisé s'élève 55 644 K€ contre 57 623 K€

Les principales charges d'exploitation peuvent être présentées de la manière suivante :

POSTES	EXERCICE CLOS LE 31/01/2018	EXERCICE CLOS LE 31/01/2017
	MONTANT	MONTANT
Achats consommés	40 977 K€	42 200 K€
Charges externes	4 778 K€	4 513 K€
Impôts et taxes	1 046 K€	1 067 K€
Charges de personnel	6 504 K€	6 841 K€
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 353 K€	1 333 K€

Le résultat financier du Groupe

Les produits financiers se sont élevés à la somme de 8 K€ contre 15 K€.

D'autre part, les frais financiers se sont élevés la somme de - 221 K€, générant ainsi un résultat financier négatif de - 214 K€ contre - 303 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net du groupe

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice de 960 K€ contre 1 317 K€ pour l'exercice précédent.

Les activités en matière de recherche et de développement

Aucune activité n'a été réalisée en la matière.

Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées au niveau du groupe

Le chiffre d'affaires a un peu reculé ainsi que le résultat.

IV – EXAMEN DE LA SITUATION ACTUELLE

4.1 Nous n'avons aucun événement important n'est survenu depuis le commencement de l'exercice en cours jusqu'au jour d'établissement du présent rapport.

4.2 L'évolution prévisible de la situation du Groupe et de la société et leurs perspectives d'avenir

Nous escomptons une augmentation des niveaux de rentabilité actuels et la poursuite du développement de l'activité.

4.3 Filiales et participations

Le détail des participations acquises au cours de l'exercice ainsi que l'évolution de l'activité des filiales figurent en annexe des comptes consolidés.

4.4 Activités des sociétés intégrées

LE PIAN DISTRIBUTION

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 janvier 2018, notre activité est restée sensiblement la même avec une légère diminution de notre chiffre d'affaires de - 3,29 % et une légère diminution de nos charges d'exploitation. La diminution de notre résultat d'exploitation, de notre résultat financier malgré l'augmentation de notre résultat exceptionnel ont conduit à une diminution de notre bénéfice d'environ 17 %.

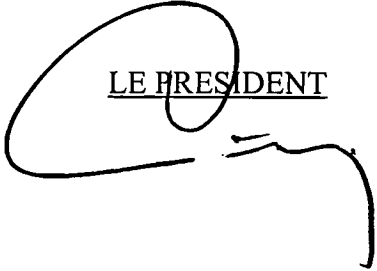
LE PIAN AUTOMOBILE

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, l'activité de la Société est restée sensiblement la même, nos charges d'exploitation ont légèrement diminué et notre résultat est en progression de plus de 27 %.

LE PIAN JARDIN

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, l'activité de la Société est restée sensiblement la même.

Notre chiffre d'affaires est resté stable, nos charges d'exploitation ont légèrement diminué et notre résultat a progressé d'environ 26 %


LE PRESIDENT

Le Pian Distribution

Société par Actions Simplifiée au Capital de 152.449 €

Siren n°344.978.747 // Ape n°4711 F

Siège Social : Lieu-dit Les Landes Grand - CD N°2

33290 Le Pian Médoc

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31/01/2018**

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2018
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		Page n°1/5
		(+ 33 pages annexées)
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	Exco Ecaf 174 Avenue du Truc – BP 60275 – 33697 MERIGNAC CEDEX Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Le Pian Distribution
Société par Actions Simplifiée au Capital de 152.449 €
Siren n°344.978.747 // Ape n°4711 F
Siège Social : Lieu-dit Les Landes Grand - CD N°2
33290 Le Pian Médoc

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31/01/2018**

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Le Pian Distribution** relatifs à l'exercice clos le **31/01/2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **01/02/2017** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les notes n°2.2.3, 2.2.6 et 2.3.1 à 2.3.6 de l'annexe précisent les principes comptables appliqués par le Groupe pour établir les comptes consolidés. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de ces méthodes et de leur application correcte dans les comptes consolidés.

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2018	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		Page n°2/5 (+ 33 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecqf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33697 MERIGNAC CEDEX Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

✚ Les notes 2.4, 2.5.13 et 2.6.11 de l'annexe précisent les modalités de traitement et de prise en compte des impôts différés dans les comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues et des impôts différés activés dans les comptes consolidés.

✚ Le montant des immobilisations corporelles s'élève à 14,4 M€ en valeur nette comptable, soit 46 % du total de l'actif des comptes consolidés.

La note 2.3.9 de l'annexe précise les modalités appliquées par le Groupe pour comptabiliser la valeur brute des immobilisations corporelles et les amortissements de ces immobilisations.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment vérifié le caractère approprié desdites méthodes appliquées, leur correcte mise en œuvre dans les comptes et l'information financière fournie dans les tableaux 2.5.2 et 2.5.4 de l'annexe des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le **Président**.

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2018	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		Page n°3/5	
		(+ 33 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33697 MERIGNAC CEDEX Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

☞ Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

☞ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

☞ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

☞ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

☞ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2018	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		Page n°4/5 (+ 33 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33697 MERIGNAC CEDEX Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

↳ Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

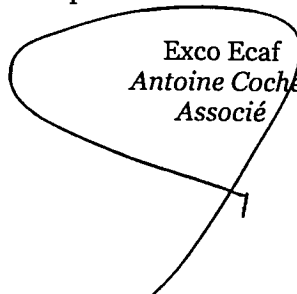
Fait à Libourne et à Mérignac, le 25/06/2018

Les commissaires aux comptes

SCP Rivière – Gaudrie & autres
Frédéric Grizel
Associé



Exco Ecaf
Antoine Cochet
Associé



Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2018	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		Page n°5/5	
		(+ 33 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc – BP 60275 – 33697 MERIGNAC CEDEX Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

SAS LE PIAN DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 / 01 / 2018

COMPTES CONSOLIDÉS

1 États financiers	4
1.1 Compte de résultat	4
1.2 Bilan	5
1.3 Tableau de flux de trésorerie	6
2 Annexe	7
2.1 Activité du groupe	7
2.1.1 Faits marquants	7
2.1.2 Éléments postérieurs à l'exercice	7
2.2 Principes comptables	8
2.2.1 Date de clôture	8
2.2.2 Référentiel	8
2.2.3 Méthode de consolidation	8
2.2.4 Utilisation d'estimations	9
2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes	9
2.2.6 Périmètre	10
2.2.7 Changements comptables	10
2.3 Règles et méthodes comptables	11
2.3.1 Méthodes comptables optionnelles	11
2.3.2 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle	11
2.3.3 Opérations internes	11
2.3.4 Méthode d'évaluation - Réévaluation	11
2.3.5 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises	11
2.3.6 Écarts d'acquisition	12
2.3.7 Coût d'emprunts incorporés dans les actifs immobilisés	12
2.3.8 Immobilisations incorporelles	12
2.3.9 Immobilisations corporelles	13
2.3.10 Immobilisations financières	14
2.3.11 Comptabilisation des opérations en devises	15
2.3.12 Stocks et en-cours	15
2.3.13 Créances	15
2.3.14 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement	15
2.3.15 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres	16
2.3.16 Subventions	16
2.3.17 Provisions pour risques et charges	16
2.3.18 Passif éventuel	16
2.3.19 Dettes	17
2.3.20 Chiffre d'affaires	17
2.3.21 Résultat courant et résultat exceptionnel	17
2.3.22 Résultats sectoriels	17
2.3.23 Engagements de retraite	17
2.4 Impôts différés	18
2.5 Notes sur les postes du bilan	19
2.5.1 Écarts d'acquisition	19
2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles	19
2.5.3 Immobilisations financières	20
2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés	20
2.5.5 Stocks et en-cours	21
2.5.6 Actif circulant - Créances	22
2.5.7 Capitaux propres	23
2.5.8 Provisions pour risques et charges	23
2.5.9 Dettes financières	24
2.5.10 Trésorerie	24
2.5.11 Instruments financiers	25
2.5.12 Dettes fournisseurs, Autres dettes et comptes de régularisation	25
2.5.13 Impôts différés	26
2.6 Notes sur les postes du compte de résultat	27
2.6.1 Résultat par action	27
2.6.2 Chiffres d'affaires	27
2.6.3 Autres produits d'exploitation	27
2.6.4 Achats consommés	28
2.6.5 Autres charges d'exploitation	28
2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés	28
2.6.7 Charges de personnel	29

2.6.8	Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.....	29
2.6.9	Résultat financier.....	29
2.6.10	Résultat exceptionnel	30
2.6.11	Charge et preuve d'impôt	30
2.7	Autres Informations.....	32
2.7.1	Effectifs.....	32
2.7.2	Engagements hors-bilan.....	32
2.7.3	Rémunération des dirigeants.....	32
2.7.4	Rémunération des commissaires aux comptes	32
2.7.5	Parties liées.....	33

1 États financiers

1.1 Compte de résultat

Libellé	2018.01	2017.01
Chiffre d'affaires	55 644	57 623
Autres produits d'exploitation	204	173
Produits d'exploitation	55 848	57 796
Achats consommés	(40 977)	(42 200)
Charges externes	(4 778)	(4 513)
Impôts et taxes	(1 046)	(1 067)
Charges de personnel	(6 504)	(6 841)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 353)	(1 333)
Charges d'exploitation	(54 657)	(55 954)
Résultat d'exploitation	1 190	1 842
Produits financiers	8	15
Charges financières	(221)	(318)
Résultat financier	(214)	(303)
Opérations en commun		
Résultat courant des entreprises intégrées	977	1 539
Produits exceptionnels	227	46
Charges exceptionnelles	(57)	(55)
Résultat exceptionnel	170	(9)
Impôts sur les résultats	(187)	(213)
Résultat net des entreprises intégrées	960	1 317
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	960	1 317
Intérêts minoritaires	74	238
Résultat net (Part du groupe)	886	1 079
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 500	2 500
Effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives		
Résultat par action	354.42 €	431.72 €
Résultat dilué par action	354.42 €	431.72 €

1.2 Bilan

Libellé	Brut	Amort.	Dépréciat.	2018.01	2017.01
Capital souscrit non appelé	25			25	25
Ecart d'acquisition					
Immobilisations incorporelles	178	(175)		3	5
Immobilisations corporelles	28 866	(14 393)		14 474	17 471
Immobilisations financières	1 824		(26)	1 798	1 628
Titres mis en équivalence					
Actif immobilisé	30 893	(14 568)	(26)	16 299	19 129
Stocks et en-cours	9 643		(15)	9 628	9 721
Clients et comptes rattachés	374		(5)	370	206
Impôts différés - actif	314			314	462
Autres créances et comptes de régularisation	4 075			4 075	2 439
Valeurs mobilières de placement	60			60	60
Disponibilités	546			546	728
Intérêts courus non échus s/ dispo.					
Actif circulant	15 012		(20)	14 993	13 617
Total Actif	45 905	(14 568)	(46)	31 292	32 747

	2018.01	2017.01
Capital	152	152
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves	4 263	3 224
Résultat net (Part du groupe)	886	1 079
Capitaux propres (Part du groupe)	5 302	4 456
Intérêts minoritaires	396	725
Autres fonds propres		
Ecart d'acquisition passif		
Provisions et impôts différés	312	289
Provisions	312	289
Dettes financières	17 236	20 353
Fournisseurs et comptes rattachés	5 117	4 279
Autres dettes et comptes de régularisation	2 929	2 645
Dettes	25 282	27 277
Total Passif	31 292	32 747

1.3 Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2018.01	2017.01
Résultat net total des entités consolidées	960	1 317
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 329	1 322
Variation de l'impôt différé	48	(6)
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(134)	4
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Marge brute d'autofinancement	2 204	2 638
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	122	119
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	2 326	2 757
Acquisitions d'immobilisations	(1 677)	(827)
Cessions d'immobilisations	189	44
Incidence des variations de périmètre	(127)	
Variation nette des placements à court terme		40
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(1 614)	(743)
Émissions d'emprunts		850
Remboursements d'emprunts	(1 769)	(2 902)
Dividendes versés des filiales		(3)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(242)	(242)
Augmentations / réductions de capital		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	0	
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(2 011)	(2 297)
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(1 299)	(283)
Trésorerie : ouverture	(6 244)	(5 961)
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	(7 543)	(6 244)

Variation du BFR	2017.01	Dotation	Reprise	Variation du bas de bilan	Variations de périmètre	Autres Variations	2018.01
Stocks et en-cours	9 721	(15)		(78)			9 628
Clients et comptes rattachés	206	(5)	9	94	64		370
Autres créances et comptes de régularisation	2 439		1	1 208	427		4 075
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 279			842	(4)		5 117
Autres dettes et comptes de régularisation	2 389			495	(42)		2 841
Besoin en Fonds de Roulement	5 699	(20)	10	(113)	538		6 115
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)		(20)	10	(113)	538		415

2 Annexe

2.1 Activité du groupe

Le groupe développe ses activités dans les domaines suivants :

- Magasin à l'enseigne E. Leclerc
- Concepts commerciaux associés : bricolage, jardinerie, culturel, sport, puériculture, parapharmacie, parfumerie, drive, station-service...
- Et à titre accessoire, la location immobilière.

2.1.1 Faits marquants

1. Au cours de l'exercice, le bail à construction souscrit par la société LE PIAN DISTRIBUTION est arrivé à son terme de 30 ans. Par l'effet des conventions entre les parties, le bailleur est devenu de plein droit propriétaire des immeubles construits dans le cadre de ce contrat.

La mise à disposition des immeubles s'est poursuivie auprès de la société LE PIAN DISTRIBUTION par un bail commercial qui fait, toutefois, l'objet d'une discussion entre les parties quant à sa portée et son prix.

En conséquence de cette extinction des droits au bail à construction, les immeubles, et les amortissements y afférents, ont été sortis de l'actif immobilisé. De même, la plupart des immobilisations relatives à des constructions sur sol d'autrui a été reclassée en agencements.

2. Il a été décidé d'exclure des comptes consolidés les sociétés détenues très faiblement mais comprises antérieurement dans le périmètre de consolidation.

Cette sortie est constatée de telle sorte de n'avoir d'effet que sur les capitaux propres.

2.1.2 Éléments postérieurs à l'exercice

La direction du groupe n'a pas d'informations particulières à mettre en évidence. Les sociétés du groupe poursuivent leurs activités conformément aux objectifs fixés par la direction.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Date de clôture

L'exercice clos le 31/01/2018 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 31/01/2017.

Les comptes consolidés sont arrêtés à la date du 31 janvier, date de clôture des comptes de la société principale du groupe, savoir la SAS LE PIAN DISTRIBUTION. Les autres sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre qui précède. Cette différence de date d'arrêt n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés, toute différence essentielle étant retenue pour l'établissement des comptes.

2.2.2 Référentiel

Les comptes du Groupe sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions du règlement comptable CRC n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon les méthodes décrites ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Outre les informations présentées au paragraphe « Faits marquants », page 7, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont les suivantes.

2.2.3 Méthode de consolidation

2.2.3.1 Intégration globale

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; l'entreprise consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.2 Intégration proportionnelle

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Il résulte :

- D'un un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle ; le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en

imposant ses décisions aux autres ; l'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint ;

- D'un accord qui :
 - prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
 - établit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.3 Mise en équivalence

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe n'a qu'une influence notable sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

2.2.3.4 Homogénéité des comptes

Les comptes des sociétés intégrées sont ceux éventuellement retraités afin d'assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

2.2.4 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs, l'évaluation des aléas (positifs ou négatifs) à la date de la clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives pour le groupe portent principalement sur les actifs immobiliers, les parts de marché / écart d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

En raison de l'incertitude inhérente à tout processus d'évaluation et d'estimation, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes.

Les comptes consolidés sont établis en référence à l'euro ; toutes les sociétés du groupe étant installées en France.

Les données financières sont présentées, sauf mentions particulières, en K€.

2.2.6 Périmètre

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont :

Intégration globale

Malgré le taux d'intérêt sur la société SAS LE PIAN JARDIN, celle-ci est maintenue dans les comptes consolidés au regard des intérêts financiers et économiques liés à son appartenance au site E. Leclerc du Pian Médoc.

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SAS LE PIAN DISTRIBUTION	344 978 747	100.00%	100.00%	Non	France
SAS LE PIAN AUTOMOBILE	353 287 220	100.00%	100.00%	Non	France
SAS LANDIS	817 491 582	99.98%	99.98%	Non	France
SAS LE PIAN JARDIN	450 050 653	10.00%	10.00%	Non	France

Intégration proportionnelle :

Aucune société n'est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

Sociétés sorties du périmètre de consolidation au cours de l'exercice

Cf § 2.1.1 page 7

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SC LE PIAN DEVELOPPEMENT	451 059 273		5.00%	Non	France
SAS LOGISIMMO	792 328 270		5.00%	Non	France
SCI CS PATRIMOINE	793 314 683		4.85%	Non	France

2.2.7 Changements comptables

NEANT sauf la modification du périmètre décrite au § 2.1.1 page 7.

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Méthodes comptables optionnelles

Les comptes consolidés peuvent être établis en retenant diverses méthodes, dites « méthodes optionnelles », dérogeant aux règles applicables aux comptes annuels individuels.

Elles ont été appliquées comme décrit ci-dessous :

Description de la méthode optionnelle	Appliqué (Oui / Non / NA)
Constitution des provisions pour engagements de retraite et assimilés	Oui
Activation des contrats de location-financement	Oui pour les contrats significatifs
Utilisation de la méthode de l'avancement pour les opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	NA
Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts	NA
Comptabilisation au compte de résultat des écarts de conversion des créances et dettes libellées en devises	NA
Réévaluation des immobilisations	Non
Activation de certaines charges tels que frais de recherche et de développement, intérêts intercalaires sur immobilisations et/ou stocks, frais d'établissement	Non
Méthode du coût historique indexé	Non
Méthode de la valeur de remplacement pour les immobilisations et/ou les stocks	Non
Méthode LIFO pour les stocks	Non
Classement spécifique dettes / capitaux propres	Non

NA : Non Applicable car le groupe n'est pas concerné par cette méthode.

2.3.2 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations du groupe n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle de la situation financière du groupe et de son résultat.

2.3.3 Opérations internes

Les comptes réciproques et les résultats réalisés entre sociétés consolidées sont éliminés chaque fois que leur maintien est de nature à fausser l'image du Groupe donnée par les comptes consolidés.

2.3.4 Méthode d'évaluation - Réévaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers au-delà des justes valeurs des actifs reconnus à l'occasion de l'entrée de sociétés dans le périmètre de consolidation.

2.3.5 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Nature

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

- Pour les éléments actifs et passifs : les valeurs sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Pour les éléments du compte de résultat, les valeurs sont converties sur la base du taux de change moyen constaté sur la durée de l'exercice.

Impact pour le groupe

Néant

2.3.6 Écarts d'acquisition

Nature

L'écart de première consolidation d'une société est réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé ; la partie non affectée de cet écart est inscrite au poste "écart d'acquisition" à l'actif ou au passif du bilan consolidé.

L'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Dans des cas exceptionnels, lorsque sa durée d'utilisation ne peut être déterminée de façon fiable, il est amorti sur une période de dix ans.

Que sa durée d'utilisation soit limitée ou non, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif fait l'objet d'une dépréciation lorsque sa valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable. Ces dépréciations ne sont jamais reprises.

Traitement comptable

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

2.3.7 Coût d'emprunts incorporés dans les actifs immobilisés

Néant

2.3.8 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;

- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les avantages économiques futurs sont raisonnablement estimés supérieurs aux coûts engagés.

Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement inscrits dans les comptes individuels sont comptabilisés en charges pour l'élaboration des comptes consolidés.

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de droits de licence pour des logiciels utilisés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Contrat de location-financement

Le groupe n'a conclu aucun contrat de location-financement portant sur des actifs incorporels.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur.

2.3.9 Immobilisations corporelles

Évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Amortissements

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 15 à 30 ans
Constructions et Agencements	De 15 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quand ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements : L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle & significative d'amortissements.

Contrat de location-financement

Les contrats de location-financement, dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet d'un traitement particulier.

Les contrats de location-financement sont identifiés dans les conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété du bien au terme de la durée de location ;
- Le contrat prévoit le transfert sur option de la propriété du bien au terme de la durée de location dans de telles conditions que le transfert de propriété paraît hautement probable dès la conclusion du contrat ;
- La durée de bail recouvre pour l'essentiel la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur actuelle du bien loué à la date de la conclusion du contrat.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou location avec option d'achat.

Le groupe vérifie ces conditions pour les contrats les plus significatifs ou lorsque leur nombre/volume présente un impact significatif même si unitairement ils n'auraient pas été immobilisés au regard des coûts de traitement, de recherche et de suivi engendrés pour améliorer l'information financière.

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont comptabilisées au sein des immobilisations corporelles en contrepartie de l'estimation de dettes financières que représente l'actualisation des sommes à payer au titre desdits contrats.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent $\leq$ à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats.

La dette financière est amortie sur la durée du contrat sur la base du taux d'intérêt implicite qui permet l'actualisation de l'ensemble des sommes à verser au cours du contrat pour la location des biens.

La redevance locative est retraitée en remboursement de la dette et en charges financières. Les rythmes d'amortissements économiques des biens et d'amortissements du capital emprunté n'étant pas similaires, le résultat consolidé se trouve affecté de cette différence.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de dépréciation.

2.3.10 Immobilisations financières

Titres de participation / Titres immobilisés

Les titres de participations / titres immobilisés non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement :

- de Titres de diverses sociétés du mouvement LECLERC ;
- de parts sociales de banques mutualistes ;

Créances rattachées à des participations

Il s'agit d'avances à des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation non consolidée.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts, autres prêts et cautionnements.

Dépréciations

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.11 Comptabilisation des opérations en devises

Nature

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de la clôture des comptes. Les gains et pertes de change latents résultant de ces conversions sont inscrits aux comptes de résultat.

Impact sur les comptes du groupe

Le groupe n'est quasiment pas exposé à ces opérations.

2.3.12 Stocks et en-cours

Évaluation

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des ristournes et sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Contrat à long terme

Le groupe n'est pas visé par ces contrats.

Autres contrats

Les travaux de courte durée terminés et non encore facturés à la date de clôture font l'objet d'une comptabilisation en « factures à établir » et inscrit au sein du poste « clients ».

2.3.13 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.14 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement

La gestion de la trésorerie du groupe est menée dans une optique de prudence auprès d'institutions financières légalement autorisées.

Il s'agit le plus souvent de comptes à terme ou OPCVM monétaire. Le groupe est ainsi peu exposé aux risques de marché. Le rendement des excédents de trésorerie est de fait beaucoup plus exposé au risque de taux.

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

2.3.15 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les titres d'autocontrôle sont les titres (C. com. art. R 233-6) :

- Emis par l'entreprise consolidante,
- Et détenus soit par elle-même, soit par des entreprises consolidées.

Le règlement CRC n° 99-02 (§ 271) a interprété cette définition des titres d'autocontrôle en la restreignant aux seuls titres de l'entreprise consolidante qui sont détenus :

- Soit par elle-même,
- Soit par les entreprises contrôlées, c'est-à-dire (Règl. n° 99-02, § 1000) les entreprises sous contrôle exclusif ou, en principe, également sous contrôle conjoint.

Le traitement comptable des titres d'autocontrôle dans les comptes consolidés dépend de leur classement comptable dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice. Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés alors que ceux qui figurent en valeurs mobilières de placement sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés. Ce traitement comptable s'applique également aux titres d'autocontrôle détenus par une filiale.

2.3.16 Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Le solde des subventions restant à virer en résultat est comptabilisé au poste « produits constatés d'avance ».

Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice, en particulier celles relatives à l'emploi de certaines catégories de personnel (ex : apprentis).

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au compte de résultat en fonction des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance.

2.3.17 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Si elle satisfait aux conditions de constatation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés à hauteur de la meilleure estimation retenue par la direction des sociétés consolidées.

Les provisions pour risques et charges sont revues à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés. Leur évaluation est revue à la hausse ou à la baisse en fonction de la connaissance d'éléments plus précis. Les provisions sont reprises aux comptes de résultats lorsque les faits ou événements qui les avaient motivées ont cessé d'exister.

2.3.18 Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au regard des règles de comptabilisation des passifs, un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan mais est mentionné dans l'annexe.

Le groupe n'a pas détecté des passifs éventuels significatifs sauf information relative aux contrats d'échange de taux ci-après.

2.3.19 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes financières

Il s'agit pour l'essentiel d'emprunts à moyen/long terme auprès d'établissements de crédits, de concours bancaires, de la dette de participation des salariés et des dépôts en garantie reçus au titre des locations immobilières. Ces dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants des associés, hors ceux du groupe neutralisés en tant que transactions internes, sont présentés dans le « autres dettes et comptes de régularisation ».

Ce poste comprend également la dette financière « sous-jacente » relative aux contrats de location-financement.

Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts

Le groupe n'est pas concerné par ce type d'opérations.

Dettes fournisseurs et autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste comprend les comptes courants des associés.

2.3.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles principalement que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, ainsi que les revenus locatifs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que sur les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

2.3.21 Résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que de celles annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité ordinaire et que ne sont pas supposés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.3.22 Résultats sectoriels

Après neutralisation des opérations internes, les activités du groupe constituent un ensemble cohérent qui ne requiert pas d'informations sectorielles complémentaires.

2.3.23 Engagements de retraite

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation

(dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice précédent
Taux de croissance des salaires	1% / an	1% / an
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - par catégorie	Entre 30% et 40% - par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Résultats	Exercice	Exercice précédent
Provision inscrite au bilan	301 K€	280 K€
Montant imputé au compte de résultat	21 K€	13 K€

Gratification pour médailles d'honneur du travail : valeur non significative.

2.4 Impôts différés

Les impôts différés actif ou passif sont calculés en fonction de la méthode du report variable et selon une conception étendue. Le(s) taux d'imposition retenu(s) s'applique(nt) sur toutes les différences temporaires entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation. Aucune imposition différée n'est toutefois déterminée :

- Pour la différence entre la valeur fiscale des titres chez la société détentrice et la part des capitaux propres consolidés ;
- Sur les écarts d'acquisition et leurs amortissements car ils ne sont pas fiscalement déductibles ;
- Sur les actifs incorporels généralement non amortis et ne pouvant être cédés séparément de l'entité acquise.

Les impôts différés résultent, pour l'essentiel, de l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux dont le groupe estime qu'ils pourront être déduits dans un délai raisonnable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le taux d'imposition théorique du groupe est de 33 1/3%.

L'impôt différé a été calculé au taux de 33 1/3%, les baisses programmées de réduction du taux de l'impôt ont été considérées comme non significatives.

2.5 Notes sur les postes du bilan

2.5.1 Écarts d'acquisition

Libellé	2017.01	Entrées de périètre	Sorties de périètre	Dotation	Variations de périètre	Autres variations	2018.01
Ecart d'acquisition	566					(566)	
Amortissements des écarts d'acquisition	(566)					566	
Dépréciations des écarts d'acquisition							
Valeur nette							
Ecart d'acquisition - passif							
Reprise - écart d'acquisition - passif							
Valeur nette							

Les écarts d'acquisition étant totalement amortis, ils ont été sortis des comptes consolidés.

2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2017.01	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périètre	Reclassemen t	Autres variations	2018.01
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	177	1					178
Droit au bail							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes s/imm. incorp.							
Immobilisations incorporelles	177	1					178
Terrains	5 455			(1 986)			3 469
Agencements et aménagements de terrains	1 851						1 851
Constructions	12 180		(6 437)	(755)	(624)		4 363
Constructions sur sol d'autrui	8 940	9			(8 894)		55
Installations techniques, matériel & outillage	5 679	208	(244)		56		5 699
Autres immobilisations corporelles	2 635	316	(114)		9 462		12 299
Immobilisations corporelles en cours	716	754		(340)			1 130
Avances et acomptes s/imm. corp.							
Immobilisations corporelles	37 455	1 288	(6 795)	(3 081)	(0)		28 866
Immobilisations corporelles - Incorporelles	37 632	1 289	(6 795)	(3 081)	(0)		29 044
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles	7 408						971

Au cours de l'exercice, le bail à construction souscrit par la société LE PIAN DISTRIBUTION est arrivé à son terme de 30 ans. Par l'effet des conventions entre les parties, le bailleur est devenu de plein droit propriétaire des immeubles construits dans le cadre de ce contrat.

En conséquence de cette extinction des droits au bail à construction, les immeubles, et les amortissements y afférents, ont été sortis de l'actif immobilisé. Cela porte notamment sur les immeubles financés en crédit-bail immobilier pour 6 437 K€. De même, la plupart des immobilisations relatives à des constructions sur sol d'autrui a été reclassée en agencements.

2.5.3 Immobilisations financières

Libellé	2017.01	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassemen t	Autres variations	2018.01
Titres de participation	979	177	(20)	1	5		1 142
Dividendes à recevoir							
Créances rattachées à des participations	6				(0)		6
Intérêts courus sur créances et prêts							
Vers. restant à effectuer sur titres de part. non libérés							
Titres immobilisés	143	0			0		144
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille							
Prêts	40						40
Dépôts et cautionnements versés	0						0
Autres créances immobilisées	485	48	(36)		(5)		491
Actions propres							
Prêts, cautionnements et autres créances							
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non libérés							
Immobilisations financières	1 654	225	(56)	1			1 824

Échéancier

Créances - Actif immobilisé	2018.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Créances rattachées à des participations	6						6
Intérêts courus sur créances et prêts							
Prêts	40						40
Dépôts et cautionnements versés	0						0
Autres créances immobilisées	491	42	30	35	35	35	313
Prêt, cautionnements et autres créances							
Créances - Actif immobilisé	537	42	30	35	35	35	359

2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés

Libellé	2017.01	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassemen t	Autres variations	2018.01
Amorts. des frais d'établissement							
Amorts. des frais de développement							
Amorts. concessions, brevets & droits similaires	(172)	(3)					(175)
Amorts. droit au bail							
Amorts. fonds commercial							
Amorts. des autres immos incorp.							
Immobilisations incorporelles	(172)	(3)					(175)
Amorts. sur agencements et aménagements de terrains	(520)	(135)					(655)
Amorts. des constructions	(7 667)	(174)	6 437	101	(10)		(1 314)
Amorts. des constructions sur sol d'autrui	(5 608)	(17)			5 583		(43)
Amorts. install tech. matériel & outil.	(3 851)	(404)	244		(53)		(4 063)
Amorts. des autres immobilisations corp.	(2 337)	(575)	114		(5 520)		(8 318)
Immobilisations corporelles	(19 984)	(1 305)	6 795	101			(14 393)
Immobilisations corporelles - incorporelles	(20 156)	(1 308)	6 795	101			(14 568)
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Amorts. des immobilisations incorporelles							
Amorts. des immobilisations corporelles	(6 726)						(428)

Au cours de l'exercice, le bail à construction souscrit par la société LE PIAN DISTRIBUTION est arrivé à son terme de 30 ans. Par l'effet des conventions entre les parties, le bailleur est devenu de plein droit propriétaire des immeubles construits dans le cadre de ce contrat.

En conséquence de cette extinction des droits au bail à construction, les immeubles, et les amortissements y afférents, ont été sortis de l'actif immobilisé. Cela porte notamment sur les immeubles financés en crédit-bail immobilier pour 6 437 K€.

Libellé	2017.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Changement de mode de consolidation	2018.01
Dépréciat. sur titres de participation	(26)						(26)
Dépréciat. des autres créances ratt. à des part.							
Dépréciat. des créances ratt. et int. courus							
Dépréciat. sur titres immobilisés							
Dépréciat. des titres immobilisés de l'activité du portefeuille							
Dépréciat. sur prêts							
Dépréciat. sur dépôts et cautionnements							
Dépréciat. sur autres créances immobilisées							
Dépréciat. sur actions propres							
Dépréciat. des prêts & autres créances - courant							
Immobilisations financières	(26)						(26)

2.5.5 Stocks et en-cours

Libellé	Brut	Dépréciat.	2018.01	Brut	Dépréciat.	2017.01
Stocks M, fournitures et aut. Approvision.	26		26	20		20
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises	9 617	(15)	9 602	9 701		9 701
Stocks et en-cours	9 643	(15)	9 628	9 721		9 721

2.5.6 Actif circulant - Créances

Libellé	Brut	Dépréciat.	2018.01	Brut	Dépréciat.	2017.01
Avances et acomptes versés sur commandes	11		11	6		6
Clients et comptes rattachés	363	(5)	359	210	(9)	201
Clients et comptes rattachés	374	(5)	370	216	(9)	206
Créances sur personnel & org. Sociaux	2		2	7		7
Impôts différés - actif	314		314	462		462
Créances fiscales hors IS	353		353	147		147
Etat, impôt sur les bénéfices	647		647	189		189
Comptes courants	22		22	52		52
Actionnaires : capital appelé non versé						
Créances sur cessions d'actifs	409		409			
Autres créances	2 392		2 392	1 789	(1)	1 788
Produits à recev.						
Intérêts courus sur créances						
Charges à répartir						
Primes sur obligations						
Ecart de conversion - actif						
Charges constatées d'avance	249		249	256		256
Autres créances et comptes de régularisat	4 389		4 389	2 902	(1)	2 901
Total	4 764	(5)	4 759	3 118	(10)	3 108

Échéancier

Créances - Actif circulant	2018.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Avances et acomptes versés sur commandes	11	11					
Clients et comptes rattachés	363	363					
Clients et comptes rattachés	374	374					
Créances sur personnel & organisme sociaux	2	2					
Créances fiscales hors IS	353	353					
Etat, impôt sur les bénéfices	647	647					
Comptes courants	22	22					
Actionnaires : capital appelé non versé							
Créances sur cessions d'actif	409	409					
Autres créances	2 392	2 392					
Produits à recev.							
Intérêts courus sur créances							
Autres créances et comptes de régularisat	3 826	3 826					

2.5.7 Capitaux propres

Capital social

Le capital social de la société LE PIAN DISTRIBUTION est de 152 449.02 €, composé de 2 500 actions d'un nominal de 60.98 €.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Libellé	Capital	Ecart de réévaluation	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
N-2	152		2 710	788	3 651	492
Affectation du résultat N-1			788	(788)		
Distribution/ brut versé			(242)		(242)	(3)
Var. de capital en numéraire et souscrip						
Résultat				1 079	1 079	238
Autres augmentations, diminutions						
Reclass, restruct., chang. de méth.			(32)		(32)	(3)
Variations de périmètre						
Autres						
N-1	152		3 224	1 079	4 456	725
Affectation du résultat N-1			1 079	(1 079)		
Distribution/ brut versé			(242)		(242)	
Var. de capital en numéraire et souscrip						
Résultat				886	886	74
Autres augmentations, diminutions						
Reclass, restruct., chang. de méth.						
Variations de périmètre			202		202	(402)
Autres						
N	152		4 263	886	5 302	396

Titres en autocontrôle

Le groupe ne détient aucun titre en autocontrôle.

Plans de stocks-options / bons de souscription donnant accès au capital

Néant

2.5.8 Provisions pour risques et charges

Libellé	2017.01	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2018.01
Prov. pour risques et charges							
Prov. pour pensions et retraites	280	25	(4)				301
Prov. pour restructurations							
Impôts différés - passif	9					2	11
Provisions et impôts différés	289	25	(4)			2	312

2.5.9 Dettes financières

Variation

Libellé	2017.01	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2018.01
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès établis. de crédit	13 092		(1 748)	(2 389)			8 955
Dépôts et cautionnements reçus	116			(73)			43
Emission titres part. & av. de l'Etat							
Autres emprunts et dettes assimilées	103		(20)				83
Intérêts courus sur emprunts	10		(1)	(2)			6
Dettes rattachées à des participations							
Concours bancaires (trésorerie passive)	7 032			(0)		1 117	8 149
Intérêts courus non échus - passif							
Dettes financières	20 353		(1 769)	(2 465)		1 117	17 236
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Dettes financières	572						391

Échéancier

Dettes financières	2018.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès établis. de crédits	8 955	2 048	1 445	956	929	687	2 891
Dépôts et cautionnements reçus	43						43
Emissions de titres part & avance de l'Etat							
Autres emprunts et dettes assimilées	83	18	25	11	9	20	
Intérêts courus sur emprunts	6	6					
Dettes rattachées à des participations							
Concours bancaires	8 149	8 149					
Intérêts courus non échus - passif							
Dettes financières	17 236	10 222	1 469	967	938	707	2 934

2.5.10 Trésorerie

Libellé	2018.01	2017.01
VMP - Equivalents de trésorerie	60	60
Disponibilités	546	728
Intérêts courus non échus s/ dispo.		
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie		
Trésorerie active	606	788
Concours bancaires (trésorerie passive)	8 149	7 032
Trésorerie passive	8 149	7 032
Trésorerie nette	(7 543)	(6 244)

2.5.11 Instruments financiers

2.5.11.1 Risques de taux

Le groupe gère les risques de marché liés aux variations de taux en utilisant des instruments financiers dérivés de contrats d'échange (swap) de taux, souscrits à des fins de couverture. Les produits ou charges en résultant sont constatés au compte de résultat de manière symétrique aux charges ou produits des opérations qu'ils couvrent. Ainsi les différentiels d'intérêts à payer ou à recevoir s'échelonnent au long de la durée de vie et sont réglés aux dates prévues par les contrats.

Le groupe gère une position structurelle taux variable / taux fixe en euros afin de maîtriser le coût de ses dettes auprès des établissements de crédit.

Le groupe a souscrit un contrat d'échange de taux (Euribor 3 mois / taux fixe) dont le solde notionnel est de 575 K€ à la date de clôture. Ce contrat a une échéance à 07/2019.

2.5.11.2 Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements.

Le groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait de leur grand nombre, leur diversité leur dispersion géographique en France et leur encaissement quasi immédiat quant aux ventes au détail. Il fait l'objet de provision pour dépréciation après revue par la direction.

Le groupe place ses disponibilités et investi dans des instruments de placement présentant un risque faible de perte en contrepartie d'une rentabilité moindre auprès d'établissements financiers légalement autorisés en France. Aussi, le groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont très faibles.

2.5.12 Dettes fournisseurs, Autres dettes et comptes de régularisation

Libellé	2018.01	2017.01
Dettes fournisseurs	5 112	4 275
Avances, acomptes reçus sur commandes	5	4
Fournisseurs et comptes rattachés	5 117	4 279
Dettes sociales	1 359	1 414
Dettes fiscales (hors IS)	1 268	689
Etat - impôts sur les bénéfices		31
Comptes courants groupe	104	103
Dettes s/ acquis. d'actifs	87	256
Dividendes à payer		
Autres dettes	79	116
Charges à payer	0	0
Intérêts courus sur dettes		
Ecart de conversion passif		
Produits constatés d'avance	31	36
Autres dettes et comptes de régularisation	2 929	2 645

Échéancier

Passif circulant	2018.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 112	5 112					
Avances, acomptes reçus sur commandes	5	5					
Fournisseurs et comptes rattachés	5 117	5 117					
Dettes sociales	1 359	1 359					
Dettes fiscales	1 268	935	333				
Etat - impôts sur les bénéfices							
Comptes courants	104	104					
Dettes s/ acquis. d'actifs	87	87					
Dividendes à payer							
Autres dettes	79	79					
Charges à payer	0	0					
Intérêts courus sur dettes							
Ecart de conversion passif							
Autres dettes et comptes de régularisation	2 898	2 564	333				

2.5.13 Impôts différés

Libellé	2017.01	Effet variation de taux	Variation du bas de bilan	Variations de périmètre	Autres variations	2018.01
Impôts différés - actif	462	0	(49)	(99)	0	314
Impôts différés - passif	9	0	(0)	2	0	11
Valeur nette d'impôt différé	454	0	(48)	(102)	0	304

2.6 Notes sur les postes du compte de résultat

2.6.1 Résultat par action

Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice en prenant en considération les dates d'émission des nouveaux titres de capital.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs à compter de l'ouverture de l'exercice soit de leur date d'émission lorsqu'elle intervient en cours d'exercice.

2.6.2 Chiffres d'affaires

Libellé	2018.01	2017.01
Ventes de marchandises	50 549	52 458
Production vendue de biens	4 075	4 136
Production vendue de services	949	773
Produits des activités annexes	665	715
Rabais, remises et ristournes accordés	(595)	(458)
Chiffre d'affaires	55 644	57 623

Analyse géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé totalement en France.

Analyse sectorielle

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé dans le secteur de la grande distribution, correspondant aux ventes aux clients individuels majorées des prestations de services facturées aux fournisseurs.

2.6.3 Autres produits d'exploitation

Libellé	2018.01	2017.01
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	54	10
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles		
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles		
Reprise sur provisions d'exploitation		
Rep./Prov. engagements de retraite	4	
Rep./Dépr. sur actif circulant	10	26
Transferts de charges d'exploitation	88	88
Autres produits	48	49
Autres produits d'exploitation	204	173

2.6.4 Achats consommés

Libellé	2018.01	2017.01
Achats de marchandises	(40 168)	(41 276)
Achats d'études et prestations de services		
Autres achats		
Achats intra-groupe		
Achats non stockés de matières et fournitures	(635)	(692)
Variation stocks de marchandises	(84)	(134)
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(96)	(95)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	6	(3)
Achats consommés	(40 977)	(42 200)

2.6.5 Autres charges d'exploitation

Libellé	2018.01	2017.01
Sous-traitance	(359)	(374)
Redevances de crédit-bail		(0)
Locations immobilières et charges locatives	(268)	(119)
Locations mobilières et charges locatives	(197)	(208)
Entretien et réparations	(320)	(340)
Primes d'assurances	(100)	(88)
Autres services extérieurs	(29)	(31)
Redevances		
Personnel détaché et intérimaire	(321)	(157)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(362)	(321)
Publicité, publications, relations publiques	(1 085)	(1 010)
Transport	(2)	(2)
Déplacements, missions et réceptions	(28)	(25)
Frais postaux et frais de télécommunications	(38)	(46)
Frais bancaires	(269)	(270)
Autres charges externes	(1 363)	(1 411)
Autres charges	(36)	(112)
Charges externes	(4 778)	(4 513)

2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Libellé	2018.01	2017.01
Impôts et taxes sur rémunérations	(112)	(142)
Autres impôts et taxes	(934)	(924)
Impôts et taxes	(1 046)	(1 067)

La contribution en fonction de la valeur ajoutée, une des composantes de la contribution économique territoriale, est comptabilisée parmi les impôts et taxes.

2.6.7 Charges de personnel

Libellé	2018.01	2017.01
Rémunérations du personnel	(4 750)	(4 761)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 993)	(1 976)
Autres charges de personnel	239	(104)
Charges de personnel	(6 504)	(6 841)

La participation des salariés est comptabilisée au sein des charges de personnel. Il en est de même de l'intéressement dû aux salariés.

A compter de cet exercice, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi est comptabilisé en déduction des frais de personnel. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

2.6.8 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Libellé	2018.01	2017.01
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(3)	(3)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 305)	(1 306)
Dot./Amt. charges à répartir		
Dot. aux provisions d'exploitation		
Dot/Prov. engagements de retraite	(25)	(13)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(20)	(10)
Dotations d'exploitation	(1 353)	(1 333)

2.6.9 Résultat financier

Libellé	2018.01	2017.01
Dividendes	0	
Revenus des créances rattachées à des participations		
Produits sur créances et VMP	3	4
Transfert de charges financières		
Gains de change		
Produits nets sur cession de VMP		3
Autres produits financiers	4	7
Reprises sur provisions		
Incidence de juste valeur (produits)		
Produits financiers	8	15

Libellé	2018.01	2017.01
Charges d'intérêts	(221)	(318)
Pertes sur créances financières et VMP		
Pertes des change		
Autres charges financières	(0)	
Incidence de juste valeur (charges)		
Dotations aux provisions et amt des primes de remb. Obligations		
Charges financières	(221)	(318)

2.6.10 Résultat exceptionnel

Les éléments en résultat exceptionnel ont été comptabilisés selon les méthodes définies par le plan comptable français.

Les produits et charges du compte de résultat exceptionnel incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation est peu liée à l'exploitation courante du groupe, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Libellé	2018.01	2017.01
Produits de cession d'actifs	153	17
Subv. invest. virées au résuit, de l'ex.		
Incidence des changements de méthode et juste valeur		
Autres Produits exceptionnels	74	29
Reprises sur provisions		
Transfert de charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	227	46

Libellé	2018.01	2017.01
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	(20)	(21)
Autres charges exceptionnelles	(37)	(34)
Dotations aux provisions et amortis. exceptionnels		
Charges exceptionnelles	(57)	(55)

2.6.11 Charge et preuve d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les bénéfices exigible par chaque entité du groupe, corrigée des impôts différés. Ces derniers résultent des différences temporaires entre la constatation des charges et produits dans les comptes individuels et ceux retenus dans les comptes consolidés.

La plupart des sociétés du groupe sont imposées à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3%.

Charge d'impôt

Libellé	2018.01	2017.01
Impôt sur les bénéfices	(138)	(219)
Impôts différés	(48)	6
Impôts sur les résultats	(187)	(213)

Preuve d'impôt

Libellé	2018.01	2017.01
Taux d'imposition de la mère	33.33%	33.33%
Résultat net consolidé	960	1 317
Dot. Ecart acquisition		
Résultat net consolidé imposable	960	1 317
Impôt sur les bénéfices comptabilisé	187	213
Résultat avant impôt	1 146	1 531
Impôt Théorique	382	510
Impôt Comptabilisé	187	213
Ecart impôt théorique/ Impôt comptabilisé	(195)	(297)
Crédit d'impôt & réduction d'impôt	(119)	(340)
ID sur déficits non activés	1	
Ecart de taux	(22)	(21)
Décalages permanents	(55)	67
Contributions complémentaires à l'impôt sur les sociétés		
Autres		(4)
Justification des écarts	(195)	(297)

Les crédits et réductions d'impôts sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices : le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi étant comptabilisé, à compter de cet exercice, en déduction des frais de personnel.

Intégration fiscale

Le groupe n'a pas mis en œuvre d'intégration fiscale.

2.7 Autres Informations

2.7.1 Effectifs

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale, s'analyse comme suit :

Effectif moyen interne	2018.01	2017.01
Effectif moyen interne	222	234
Cadres	24	25
Agents de maîtrise et techniciens	18	17
Employés	180	192

2.7.2 Engagements hors-bilan

Dans le cadre de sa participation au mouvement E. LECLERC, certaines des sociétés du groupe ont donné leur garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E. LECLERC.

De même certaines sociétés du groupe ont elles-mêmes reçu la garantie d'autres centres E. LECLERC pour leurs propres engagements financiers.

Les dettes financières du groupe sont garanties par des inscriptions immobilières, des nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E. Leclerc.

2.7.3 Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas servie car elle a pour effet de fournir des renseignements de caractère individuel.

2.7.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Rémunérations des commissaires aux comptes (en €)	2018.01	2017.01
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	33 049	28 820
RIVIERE GAUDRIE ET AUTRES	24 730	18 020
EXCO ECAF	8 319	10 800
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes		

2.7.5 Parties liées

Transactions entre entreprises liées

Informations relatives aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle : nature des relations entre les entreprises liées, nature et éléments de ces opérations nécessaires à la compréhension du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie : NEANT

Transactions avec des parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas internes au groupe consolidé lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché : NEANT